Acquis à la conférence n° 18460 — fiche d'affectation créée 27 novembre 19[illegible]

Léandri

Nom : Léandri

Prénoms : Antoine

Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1931 V

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Va 17-1-64

Né le 4 juillet 1892, à Vezzani, canton d[e] la Corse

d[u] dit, département d[e]

à , canton d[u] , département

d , profession d

fils d[e] Jean Baptiste et d[e] Marie Jérômine Mitelli, domiciliés

à Vezzani, canton d[u] dit, département d[e] la Corse

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux : Chat[s] cl[s]

Yeux : marron

Front : Inclinaison : vertical ; Hauteur : ; Largeur :

Nez : Dos : rectiligne ; Base : ; Hauteur : ; Saillie : ; Largeur :

Visage : long.

Renseignements physionomiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 67 centimètres.

Taille rectifiée : 1 m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction :

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 16 de la liste du canton d[e] Vezzani

Classé dans la 3 • partie de la liste en 19 13.

Classé dans la • partie de la liste en 19 . 1911 380

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour quatre ans le 28 septembre 1912 à la mairie d'Ajaccio au titre du 15e escadron du train des équipages. Arrivé au corps le 30 septembre 1912. Brigadier le 10 avril 1913. Maréchal des logis le 13 décembre 1913. Passé à la 2e cie du 15e escadron du train par ordre de mobilisation générale en date du 2 août 1914. Renvoyé sur son dépôt à la date du 3 février 1916 en exécution de la circulaire Mle n° 7369 en date du 13 septembre 1915 du G. Q. G. Passé au 19e Regt d'artie par D. M. du 12 août 1916 n° 93878 3/3 R. D. C. le 9 février 1916. Incorporé au 19e Regt d'artie à compter du 1er février 1916. Arrivé au corps le dit jour. Dirigé sur le Centre des batteries de canons de tranchées à Bourges (1er Regt d'Artie) le 19 juin 1916 (selon les prescriptions du G. O. n° 52862 du Gal Ct la 1re région en date du 14-6-16 suite à D. M. 18137 3/3. Affecté à la 110e Bie de 240 du 50e Regt d'Artie le 2 juillet 1916 (selon les prescriptions de la D. M. 9031 3/3 du 11 juin 1919). R. D. C. le 2 juillet 1916. Arrivé au 50e Regt d'Artillerie le 5 juillet 1916. Passé au 244e d'artie le 10 octobre 1917. Inscrit au 11e Bie d'artie T. le 1er avril 1918, rattaché au 14e R. A. C. [illegible] Rentré dans la zone des armées le 11 janvier 1919. Affecté au 15e escadron du train le 11 janvier 1919. Libéré le 31 janvier 1920. (Loi du 31-3-19)

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATION[illegible]

le 11 août 1911 — 9e échelon, par — n° 10.146.

le dépôt mobilisateur du 15e Escadron du Train des Equipages m[is]

se retire à Vezzani (Corse)

Passé par changement de domicile dans la Subd[on] de Saigon le 20 mai 1922 et inscrit au [illegible] sous le n° H 9

Passé par changement de domicile dans la subdivision de Hanoï le 10 mars 1923 — Réintégré d'office dans la subdivision d'origine étant dégagé de toutes obligations militaires 15-10-41

NUMÉROS

CORPS D'AFFECTATION.	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. 15e Escadron du train		1409
19e Regt d'artillerie		7339
20e regt d'artillerie		5829
247e Regt d'artie		9016
148e [illegible]		16365
50e id		
5e Escad du train		
Disponibilité et réserve de l'armée active. Fiche matricule adressée à Pt de Saigon le 30/6/23.		
Compagnie Hippo	2.	
Et signalement intercalé le 19-1-22		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	N° D'ORDRE DU DOMICILE.
20 mai 1922	Hampok	Saigon	
10 mars 23	Hanoï	Hanoï	
Etat Sig. [illegible] au 5e escad. du train le 1-4-20			
ESS à l'intéressé 29-6-	le 4-8.		
Dirigé la gendarmerie de Montpellier le 23/10/17			
Caserne Nicolas [illegible]			
de Saigon le 11-1-23			

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION DU service militaire.
Ess à	Pt Ministre	Colonel le	
	19-2-	5 [illegible]	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, rengagés, commissionnés, etc.)

PÉRIODES D'EXERCICE

(Supplémentaires) Aux armées [illegible] Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. [illegible] Affectation à l'[illegible]

1931

Contre l'allemagne du 2 août 1914
au 10 août 1919

A.A.C.O. du 2-8-14 au 3-2-16
Sub. C.S. du 4-2-16 au 9-2-16
A.A.C.O. du 10-2-16 au 14-6-16
Sub. C.S. du 15-6-16 au 2-7-16
A.A.C.O. du 3-7-16 au 11-11-18
A.A. C.S. du 12-11-18 au 11-8-1919

PÉRIODES D'EXAMENS

Réserve .... 1re dans l'
2e dans l'
Supplémentaires dans l'

Armée territoriale. 1re dans l'
Supplémentaires dans l'

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du
Du

Cité à l'ordre de la division "Mal des Logis S'un dévouement à toute épreuve au cours duquel il a obtenu de la plus belle manière le rendement de travail, conduisant comme chef de service un détachement d'hommes à la batterie qui leur portaient des bombes sur position de la 121e D.I. a empêché par son sang froid la panique de se mettre dans leur détachement, puis sous un tir de barrage, a assuré le transport de ses bombes jusqu'à la position, s'est déjà fait remarquer lors des attaques de septembre en obtenant de ses hommes tout de travail effectif dans les journées du 28-29-30 août pour achever à temps la position de pièces et en soutenant le moral de la pièce du cours de la journée du 9 septembre pendant 7 heures sous un bombardement violent et continu" (ordre du 13 9bre 16).

Cité à l'ordre du Régiment
O.S.N. 20 du 7 février 1917 de Mr le chef d'escadron Cdt l'artillerie de tranchée de la 4e armée
"Excellent sous officier modèle d'énergie et de bravoure, d'une ardeur à toute épreuve. A fait preuve au cours de l'attaque du 16 avril 1917 des plus belles qualités militaires, guidant et électrisant de ses chefs ses hommes. Déjà cité à l'ordre de la 4e armée. 18 août 1916"

Cité à l'ordre du corps d'armée
"S'est affirmé remarquable de bravoure et de dévouement. A réussi à installer en très peu de temps malgré d'énormes difficultés, 4 pièces de 155 dans un approvisionnement convenable. Au cours des opérations du 16 au 23 octobre, s'est tenu sans endroits les plus exposés pour encourager ses hommes par son attitude énergique. Obtient de son personnel le maximum de rendement. S'est fait l'admiration de tous par son sang froid et son dévouement. Ordre n° 176 du 20 novembre 1917 du Général Commandant le 21e corps d'armée"

Croix de guerre

20 mai 1922 Hanoi Saigon
10 Janv 23 Hanoi Hanoi
Rapatrié n. au 2e Zouaves
Transf 1re cl. 20e R.I.
Essa à l'intérieur le 29-6-48.
Libéré à la gendarmerie de Montpellier le 22/10/17
Passé à Hanoi en remplacement de Saigon. le 11-1-23

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active	Armée territoriale	La réserve de l'armée territoriale	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire
Essa à	Hanoi 19-2-	Colonies 52e	20

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services ont fait l'objet d'un décompte spécial (campagnes, chevrons, etc.)

Paris et Limoges — Imprimeries militaires